

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE601

présenté par
M. Nogal, rapporteur

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 4 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sénateurs ont aussi souhaité étendre largement les dépenses déductibles du prélèvement, en y intégrant l'ensemble des dépenses dont il pourrait être prétendu qu'elles sont imputables au logement social.

Cette évolution dangereuse met à nouveau en cause le dispositif SRU dans son entièreté, et votre rapporteur vous propose donc de la supprimer.